

laver de tout soupçon les noms de centaines de citoyens qui font affaire avec cet Office?

● (1127)

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Le gouvernement n'a jamais autorisé ce genre de choses. En fait, lorsque ces procédés ont été portés à l'attention du gouvernement par le vérificateur général, qui est également vérificateur pour l'Office canadien du poisson salé depuis plusieurs années, nous avons tout de suite pris des mesures. Le président du Conseil du Trésor a tenu à consulter immédiatement le ministre responsable de l'Office et le vérificateur général ainsi que le ministre d'État chargé de l'Environnement, de qui relève l'Office, ont pris les mesures nécessaires pour mettre fin à ce genre de pratiques. Quant aux sanctions prévues, je ne suis pas en mesure de donner des renseignements précis à ce sujet. Pour ce qui est des noms des personnes qui ont touché ces pots-de-vin, je préfère attendre de comparaître devant un comité et avoir au préalable consulté mon collègue.

M. Crouse: Puisque le vérificateur général déclare dans son rapport que cette pratique avait cours l'an dernier et même avant, le ministre peut-il nous dire combien d'argent a été distribué en gratifications de ce genre et quelles mesures le gouvernement entend prendre pour déterminer s'il peut s'agir de fraude fiscale et pour aviser le fisc des pays des bénéficiaires afin qu'il puisse percevoir les impôts que ces derniers lui doivent, puisque le 4 août dernier, le ministre était déjà au courant de ces pratiques?

M. Andras: La date que le député a mentionnée est peut-être exacte. C'est très probable. C'est à cette époque que le vérificateur de l'Office canadien du poisson salé, qui est également le vérificateur général, a attiré notre attention sur cette affaire. Je ne me souviens pas de la somme totale exacte que l'Office a distribuée, mais je verrai à ce que ce renseignement soit communiqué au député.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES AUX PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES LOUÉS PAR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES— DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je poserai ma question au président du Conseil du Trésor. Le vérificateur général a également remis en question le bien-fondé du paiement de \$508,000 que le ministère des Affaires extérieures a versés aux propriétaires des pays hôtes. Le ministre peut-il nous dire de quels pays il s'agit, pourquoi le gouvernement considère ces paiements comme une pratique normale depuis 20 ans et combien d'argent a été ainsi versé au cours de cette période?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Je crois que le député a déjà indiqué le montant dans sa question. Quant au nom des pays concernés, je ne répondrai pas à la question pour des raisons qui sautent aux yeux.

Une voix: Pourquoi pas?

Questions orales

M. Andras: Pour des raisons que tout député devine.

Une voix: Dites-nous-les. Ce sont les deniers des contribuables.

Une voix: Quelles raisons?

M. Andras: Nous prenons actuellement des mesures pour que la question soit étudiée par le comité des comptes publics.

Une voix: Quelles sont les raisons évidentes?

M. Andras: La question sera étudiée au comité, après qu'on se sera entendu, du moins je l'espère, pour reconnaître le caractère délicat d'une telle étude des usages qui ont cours dans d'autres pays. Le député a signalé que cet usage avait cours depuis une vingtaine d'années. Le fait est qu'il s'est largement répandu dans la plupart des pays qui maintiennent une mission diplomatique dans certains des pays en cause. En réalité, les mesures que nous entendons maintenant prendre seront peut-être, en quelque sorte, sans précédent. Je crois que les députés voudront bien le reconnaître.

M. Gillies: Il est sans précédent de se montrer honnête?

M. Andras: Ce n'est pas sans précédent. Cette pratique est peut-être inacceptable, mais à notre connaissance, c'est l'usage qui avait cours dans la plupart des pays. Aucun fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures n'en a retiré d'avantage. C'est un usage qui a cours depuis des années dans la plupart des missions diplomatiques importantes en poste dans les pays en cause.

M. Gillies: Voilà qui règle tout, qui justifie tout.

M. Andras: En réalité, si ce problème se pose, c'est que notre pays est probablement l'un des rares, sinon le seul, à avoir établi de nouvelles lignes directrices à cet égard. De fait, j'ai moi-même annoncé ces nouvelles directives au nom du gouvernement le 16 décembre de l'année dernière. J'ai d'ailleurs signalé alors que cela occasionnerait certains problèmes. Si nous nous imposons une règle de conduite, elle va coûter cher, mais nous serons les premiers à le faire. La pratique que nous avons suivie jusqu'ici n'a pas été différente de celle des autres pays.

● (1132)

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne veut pas révéler les noms des pays. Je pense qu'il est bien important que les contribuables canadiens sachent quels sont les pays en question et comment cette pratique va influencer nos rapports avec ces pays maintenant que le vérificateur général l'a mise à jour. Comme le vérificateur général a révélé que des paiements avaient été faits en espèces et par chèques tant à l'intérieur d'un pays hôte qu'à l'extérieur et comme l'affaire va beaucoup plus loin qu'on ne semblerait le croire à première vue, le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'une étude complète de la question sera effectuée, tout particulièrement en ce qui a trait aux pots-de-vin à des membres du ministère, qui auraient été payés de la façon louche que le vérificateur général a maintenant mise à jour, sur une période de vingt ans avec l'assentiment du gouvernement du Canada?